

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 5 DÉCEMBRE 2023**

Étaient présents : M. Jean Marie BONTEMPS, Mme Catherine BORGNE, M. Joël BOUCHEZ, Mme Annaelle CHATELAIN, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS M. Alexandre DOHY, Mme Anne FROMENTEIL, M. Marc LE BOURGEOIS, M. Gilles LE CAM, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Roxane REMVIKOS, M. Antoine SANTERO, M. Morgan TOUBOUL

Ont donné pouvoirs : M. Olivier ANTY a donné pouvoir à Mme Catherine BORGNE, M. Pascal BERTOLINI a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL, M. Stéphane CARTEADO a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Philippe PRIOUX a donné pouvoir à M. Marc LE BOURGEOIS

Excusés : M. Pierre Edouard EON, M. Michel SOUTIF

Invité : M. Xavier TALON

Monsieur Touboul ouvre la séance. Il informe que Mesdames Anaëlle Châtelain et Sylvie Peslerbe ont prévenu de leur retard mais que le quorum est atteint. La réunion peut donc commencer.

Il procède à la lecture des pouvoirs : Monsieur Carteado donne pouvoir à Monsieur Bouchez, Monsieur Bertolini, donne pouvoir à Madame Fromenteil, Monsieur Prioux, donne pouvoir à Monsieur Le Bourgeois et Monsieur Anti donne pouvoir à Madame Borgne et demande qui souhaite officier en tant que secrétaire de séance.

Monsieur LE CAM se désigne, le Comité syndical approuve.



Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023.

Monsieur Touboul : Le premier point, porte sur l'approbation du procès-verbal de notre dernier Comité Syndical. C'est le compte rendu de nos échanges, est-ce qu'il y a des observations sur le sujet, rien à signaler de particulier ?

S'il n'y a pas de vote contraire et s'il n'y a pas d'abstention, c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Monsieur TOUBOUL passe au point suivant.



Convention annuelle pour l'animation, la valorisation touristique, la gestion et le développement des itinéraires de randonnée le long des berges de l'Oise sur la commune d'Eragny-sur-Oise 2022 : Avenant n°1, Carte 3

Monsieur Touboul : Cette délibération concerne une convention Carte 3. Comme vous le savez, nous avons signé des conventions avec certaines communes de l'agglomération de Cergy-Pontoise relatives aux travaux d'entretien des berges, qui relèvent de la carte 3. Il s'agit là de passer un avenant avec la commune d'Eragny puisque l'enveloppe initiale était, comme vous le voyez, de 9 975€, mais certaines prestations n'ont pas été réalisées dans le cadre de la Convention et donc il y a une moins-value de dépenses. 6 263€ correspondent exactement aux prestations réalisées et qui sont celles demandées par la commune. L'avenant porte donc sur la somme qu'il faut restituer à la commune.

Avez-vous des observations, des questions sur ce sujet ? Donc je vous propose de le mettre au vote.

Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contraire ? Je vous remercie, nous pouvons passer au point suivant.



Carte 4 : Exécution des Marchés 22-06 et 22-07 Modalités d'application des pénalités de retard, à la Société ECOSPHERE

Monsieur Touboul : Il s'agit là de 2 délibérations qui concernent les dépenses de la Carte 4 pour l'exécution de 2 marchés signés avec la Société ECOSPHERE. C'est le bureau d'études qui devait nous livrer les plans de gestion du marais de Bernes et de l'Espace Naturel Sensible de Noisy. Nous avons eu beaucoup de difficultés, tant dans les échanges que dans les contenus de ce qu'ils devaient nous rendre. Vous avez là le détail des missions qui étaient prévues dans leurs calendriers initiaux. Nous leur avons accordé un premier délai par avenant de prolongation, donc une seconde date de fin de marché mais qui n'a pas non plus été respectée. Après plusieurs mois de délais supplémentaires, nous n'avions absolument aucune nouvelle et un grand nombre de prestations qu'ils devaient nous rendre, n'ont pas été livrées.

Malgré de nombreuses alertes, plusieurs manifestations auprès de l'entreprise, qui ont demandé beaucoup de temps à Émilie Lambert et malgré des échanges parfois très durs avec certains de leurs cadres, ils n'ont pas réalisé les prestations commandées. Nous avons alors pris la décision d'appliquer des pénalités de retard. Le nombre de jours consécutifs à ces manquements est de 151 jours de retard, ce qui est très important.

Évidemment que nous ne pouvons pas appliquer des pénalités à hauteur de la règle théorique qui est de 500€ hors taxe par jour de retard dans le cahier des charges, et qui, multiplié par 151, porte la somme à 75 500€ de pénalités applicables. Nous avons donc conclu de ne pas payer la prestation, tout simplement, même si nous avons malgré tout réussi à obtenir une partie de ce qu'ils devaient nous rendre et qui nous a permis de finaliser les plans de gestion en interne. Ce qui a dû mobiliser du personnel et en particulier Charlene SAGNES, et Émilie Lambert pour le suivi et la coordination au détriment d'autres missions. Mais voilà, en tout cas, elles ont pu finir et aller au bout du plan de gestion. Enfin pas tout à fait parce qu'il nous reste quelques réunions à tenir avec les communes et les services de l'État, mais nous avons récupéré tout ce que l'on pouvait.

Ce n'est jamais agréable d'en arriver à infliger des pénalités, mais il faut considérer, quand le prestataire est défaillant et de mauvaise foi, qu'il n'y a aucune raison qui nous empêche de ne pas le pénaliser. C'est une opération nulle pour le SMBO puisque le Syndicat récupère la totalité de ce qui devait être versé à ECOSPHERE.

Est ce qu'il y a des questions sur ces délibérations, qui concernent, je vous le rappelle pour l'une, l'ENS de Noisy pour l'autre l'ENS de Bernes sur Oise.

Evidemment la finalité c'est la réalisation des plans de gestion, c'est à dire avoir des outils de suivi et d'amélioration de valorisation de ces espaces naturels sensibles. Nous vous en parlerons quand ils seront définitivement rédigés puisqu'ils seront de toute façon soumis au vote et cela vous permettra de mieux comprendre le travail programmé sur les 10 ans à venir que ce soit sur le plan environnemental, sur l'aménagement, la valorisation pour les usagers et aussi sur le plan pédagogique et d'information qui sont prévus sur ces espaces.

Voilà, si cela vous convient, nous allons mettre les 2 délibérations au vote. Est ce qu'il y a des abstentions ? Est ce qu'il y a des votes contraires ? La décision d'application des pénalités est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Nous passons au point suivant qui concerne la modification des statuts.



Monsieur Touboul : Très bien. Je tiens à préciser, en plus d'être un impératif statutaire d'adopter ce règlement budgétaire et financier qu'il y a quand même eu un effort de la part des services du SMBO, et d'Emilie Lambert en particulier quant à la rédaction de ce document qui est, comme elle vient de vous le dire, un vrai mode d'emploi budgétaire sur les spécificités de notre Syndicat qui n'est pas complètement considéré de la même manière que les autres collectivités. Ce règlement a la vertu d'avoir une vision très claire de toutes nos procédures budgétaires, de toutes nos spécificités comptables et du coup, il donne, comme je vous le disais, un mode d'emploi à nos successeurs qui pourront prendre simplement le document pour savoir comment se construit le budget du SMBO, notre maquette comptable. Donc c'est aussi une question de continuité de service public et de lisibilité de nos budgets.

C'est très important d'avoir rédigé ce document.

Madame Lambert : Au-delà de l'obligation, cela permet aussi à toute personne extérieure au Syndicat d'être sur le même pied d'égalité dans la lecture, qu'un service financier. Tout le monde aura le même niveau d'information sur nos règles budgétaires internes.

Monsieur Touboul : Si vous n'avez de questions, je vous propose de le mettre au vote.

Est-ce qu'il y a des abstentions, des votes contraires ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous en avons terminé avec les délibérations, je vous propose que nous passions aux points divers et ensuite je vous transmettrai des informations.



POINTS DIVERS

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration des berges de l'Oise et l'aménagement des cours d'eau et affluents.

Monsieur Touboul : Comme vous le savez, nous n'avons pas l'obligation de vous informer de nos demandes de subventions, mais il nous paraît important de vous faire part de nos démarches parce que c'est l'utilisation des fonds de nos membres. Et puis nous vous informerons sur nos projets aussi car il s'agit là d'un gros dossier.

1^{er} sujet, la demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre que nous allons lancer sur les travaux de restauration des berges et d'aménagement des cours d'eau, qui fait suite à notre étude de planification. C'est ce que l'on appelle le PPI, à savoir un programme d'intervention de 5 ans sur les berges et de 10 ans en ce qui concerne les rus. Le détail du projet est disponible et ce sont des points que nous avons vus et revus dans nos comités de pilotage.

C'est un sujet structurant pour le SMBO. Le Syndicat va intervenir sur tout le territoire avec la partie préservation des usages, donc sécurité des berges et la partie valorisation écologique. Il y a des secteurs avec un potentiel particulièrement intéressant sur lesquels nous avons décidé de travailler et ce seront des chantiers qui seront extrêmement lourds pour une bonne partie d'entre eux. Nous avons déjà des avant-projets, mais il faudra évidemment aller sur les phases suivantes qui vont aboutir sur des travaux.

La méthode pour continuer à concrétiser tout ce programme, c'est donc de passer un marché de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'études qui va nous accompagner sur la totalité de notre plan d'investissement.

Et l'avantage c'est que nous allons travailler avec le cabinet d'études sur le long terme, c'est à dire que nous n'aurons pas besoin de repasser un marché tous les ans pour réaliser notre maîtrise d'œuvre. Nous aurons du coup une vision sur plusieurs années concernant nos besoins en investissement.

Modification des statuts.

Monsieur Touboul : Il s'agit des compétences de la carte 2, c'est simplement une adaptation au contexte réglementaire qui ne concerne que la commune de Villiers-Adam, sur le tracé du ru du vieux Moutier. Nous devons tenir compte de la décision des services de l'État, de la DDT en l'occurrence, qui prévoit que la gestion du ru du Vieux Moutier qui passe dans la commune de Villiers Adam, dépend désormais du SIARE. Il y avait, sur ce dossier, une incertitude juridique, les services de l'État ont considéré que sur le territoire de Villiers-Adam, le ru doit être géré par nos collègues du SIARE.

Cet arbitrage administratif ne fait que reprendre les secteurs des Intercommunalités et des Syndicats existants sur le territoire. Cela peut se comprendre, mais il ne nous empêche pas de travailler avec le SIARE sur un projet qui concerne le ru du vieux moutier à Villiers-Adam que nous avons intégré à notre étude et sur lequel nous avons des projets de valorisation écologiques. Nous avons commencé à travailler avant la décision de la DDT en concertation avec le SIARE qui participait à nos réunions sur le sujet. La perspective, c'est que le SMBO qui a un projet bien avancé sur ce ru, va demander au SIARE de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour aller au bout de ce qu'il a entrepris. Les contacts avec le SIARE sont très bons, très constructifs, à priori cela ne devrait pas poser de problème pour que le SMBO puisse finaliser son projet. Cette mise à jour de nos statuts concerne le retrait du ru du Vieux Moutiers, sans aucun impact financier pour le SMBO.

Avez des questions sur le sujet ? Est ce qu'il y a des abstentions, des votes contraires ?

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie et nous passons au point suivant.



Règlement budgétaire et financier M57

Monsieur Touboul : Nous vous présentons là, un dossier que tout le monde a vu ou va voir dans sa collectivité respective, c'est la nomenclature M57, son application et l'édition de son règlement budgétaire et financier qui fixent le cadre d'applications spécifiques de notre budget avec un nouveau référentiel budgétaire.

Je vais laisser la parole sans l'ombre d'un scrupule à Émilie Lambert pour nous en parler un peu plus dans le détail.

Madame Lambert : Effectivement ce règlement budgétaire et financier est une obligation dans le cadre de l'application de la M57. Il doit normalement être voté au moment de l'élection de la gouvernance. Mais nous avons pris la décision de la mettre en application au 1er janvier 2024, c'est désormais devenu une obligation pour l'ensemble des collectivités.

Le règlement n'est autre qu'un rappel finalement de ce qui est déjà appliqué dans notre collectivité.

Je ne vais pas vous faire le détail de tout ce qui est mentionné dans ce règlement qui reprend finalement tout le processus budgétaire de notre Syndicat, avec une présentation du budget. La procédure du vote du budget, les modifications budgétaires, l'exécution budgétaire, etc...

La petite nouveauté par rapport à la M14, ce sont les autorisations de programme en investissement et les autorisations d'engagement en fonctionnement ainsi que les crédits de paiement qui vont avec.

Ce n'est autre qu'une procédure qui nous permet d'avoir une planification pluriannuelle budgétaire finalement. C'est-à-dire, lorsque l'on a un marché pluriannuel d'entretien, par exemple avec la M14, nous avons l'obligation d'engager l'ensemble des crédits sur une année N alors que désormais cette nouvelle nomenclature nous permet de planifier et de budgétiser au fil des années en fonction de nos besoins.

l'on a des péniches de cette dimension qui circulent sur la rivière, il y a évidemment plus de batillage, donc une érosion accélérée des berges de l'Oise dans notre département.

De même s'il y a une opposition historique et une exigence, à rappeler à de très nombreuses reprises, du territoire vis-à-vis de VNF le prétexte, l'élément déclencheur là de cette mobilisation depuis cet automne, c'est que VNF a juste oublié d'intégrer dans son dossier d'autorisation environnementale déposé auprès des services de l'État dans les hauts de France, le périmètre en aval de Creil qui comprend donc tout le Val-d'Oise, toutes nos interco, toutes nos communes et le Département.

Pour mémoire, cela représente environ 500 000 habitants sur les 90 km de berges que nous connaissons, donc il y a eu une mobilisation rapide et importante. Ils ont également oublié de saisir l'entente Oise Aisne qui est pourtant une collectivité qui doit être saisie de droit. Donc cet oubli a fait très largement réagir. Il y a eu l'avis de l'entente Oise Aisne, il existe un courrier signé par la présidente du Département du Val d'Oise et moi-même.

Je vous propose cette motion au vote du Comité syndical de ce soir, motion que nous allons envoyer à toutes les interco riveraines de l'Oise, donc la CACP, la CCSI, la CCVO3F et la CCHVO qui sont invités si elles le souhaitent, à faire voter également dans leur conseil communautaire la motion en question. Et ensuite tout ça va faire un très joli paquet cadeau que nous allons envoyer à VNF pour leur manifester notre mécontentement d'une part, et nos attentes, parce que dans cette motion nous leur rappelons le contexte que vous connaissez tous, à savoir les exigences qui sont celles du territoire du Val d'Oise, la neutralité hydraulique, c'est à dire pas d'impact de MAGEO sur l'exposition aux crues dans le Val d'Oise et une compensation financière pour l'érosion des berges du fait de la circulation des grands Rhénans. Le Conseil communautaire de la CCVO 3F se réunit vendredi, ils ont reçu le texte qui est porté à l'ordre du jour.

Je crois que la CCSI a également son conseil communautaire la semaine prochaine, donc vous avez le texte et nous vous invitons à le faire adopter. La CACP l'a aussi reçu, ils vont le retravailler, le modifier et ils nous ont annoncé qu'ils le passaient en séance mais je ne connais pas la date de leur prochain conseil.

Vous avez le texte, nous pouvons vous l'envoyer en format Word si vous voulez le retravailler ou le modifier. Mais évidemment, nous vous invitons à le faire voter et une fois que ce sera adopté dans vos conseils respectifs, vous nous le retournez et nous, nous l'adresserons à VNF pour leur montrer la mobilisation de tous les élus et de tous les territoires.

A voir peut-être aussi avec le Conseil Départemental mais je ne sais pas si ça vaut la peine de passer une motion dans la mesure où il y a déjà un courrier de la présidente du département. Nous verrons si c'est utile. D'ailleurs il serait peut-être utile de prévoir d'envoyer le courrier de la Présidente à l'ensemble des interco ainsi que l'avis de l'entente qui est pour le coup beaucoup plus renseigné techniquement que la motion. Avis évidemment négatif sur la partie inondation.

Je pense qu'ils se sont bien rendu compte qu'ils avaient fait une énorme erreur et par conséquent ils ont annoncé qu'ils allaient à minima évidemment intégrer notre territoire dans le périmètre à venir de l'enquête publique mais ça arrive un peu tard. Ils auraient déjà dû le faire et du fait du risque juridique engendré par cet oubli dans leur dossier, ils envisagent très sérieusement de tout reprendre à 0 et de retravailler leur dossier d'autorisation environnementale en intégrant ce coup-ci, l'Entente Oise Aisne et le territoire du Département. La mobilisation à priori commence à payer. En tout cas, il y a une prise de conscience très rapide et très claire de VNF et je vous propose que l'on continue pour être sûr d'obtenir une réaction juridique très claire de la part de VNF et de nous assurer que ce qu'on demande soit bien pris en compte dans les futurs dossiers.

Donc pour entrer un peu plus dans le fond du projet, je vais vous donner quelques informations sur les 2 sujets qui concernent la neutralité hydraulique et la compensation de l'érosion des berges sur la neutralité hydraulique.

Ceci va nous permettre aussi de jouer sur les différents projets parce qu'un PPI ce n'est pas quelque chose qui est gravé dans le marbre. C'est un fil conducteur, un fil directeur qui a vocation à être suivi mais qui peut éventuellement être modifié en fonction de l'évolution du milieu, de nos capacités budgétaires et surtout des priorités politiques que l'on se fixe. Le marché que l'on vous propose de lancer et la demande de subvention qui va avec, nous permettra d'avoir un partenaire en maîtrise d'œuvre qui va nous suivre tout au long du marché, mais avec une certaine souplesse parce que nous allons fonctionner par bons de commande, donc vraiment au fur et à mesure de nos besoins, nous solliciterons projet par projet notre bureau d'étude.

Vous avez la vision sur le long terme pour lisser nos investissements tout en gardant une certaine souplesse.

Est ce qu'il y a des sujets, des questions sur cette demande de subvention, sur le marché à venir de l'étude de planification ?

Très bien, si cela vous convient, donc encore une fois, il n'y a pas de vote. Nous passons donc à la note suivante.

Demande de subvention diagnostic zones humides

Monsieur Touboul : C'est dans le même état d'esprit au préalable de notre étude de planification et des travaux qui sont associés. Nous devons réaliser des diagnostics zones humides et c'est une petite brique dans le grand mur de la procédure réglementaire que nous devons construire pour chacun de nos projets, notamment le dossier Loi sur l'eau.

Nous faisons donc un diagnostic zone humide sur l'ensemble des tronçons à restaurer, que ce soit sur les berges ou sur les rus. Nous vous présentons un inventaire faune-flore et habitat et des relevés pédologiques sur chacun de nos secteurs. Nous allons, là encore, demander les subventions, ce n'est pas précisé systématiquement, mais en principe ce sont nos financeurs habituels, à savoir le Département, la Région et l'Agence de l'Eau ce qui nous permet quand même d'obtenir des taux de subvention qui sont de l'ordre, dès que nous sommes sur des milieux humides et des études, de 50 et 60% de subventions, cela peut aller jusqu'à 80% sur certains de nos travaux. C'est un bon taux de couverture grâce au soutien de nos partenaires et ce qui permet d'avoir un effet levier très important sur les travaux engagés sur notre territoire.

Je vous propose de passer dans le même temps, le dossier sur le diagnostic sur les frayères. Ce sont uniquement les tronçons qui sont concernés par l'activité de reproduction des poissons dont l'objectif, toujours pour respecter nos obligations réglementaires, est de prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau. Nous allons donc réaliser des inventaires par pêche électrique sur les tronçons qui vous sont présentés dans le dossier.

Dans la pêche électrique, nous sommes d'accord, les poissons ne sont pas tués. Voilà pour l'information concernant ces demandes de subvention.

Projet MAGEO Rappel des engagements de VNF et des contraintes du Val D'Oise

Monsieur Touboul : Autre sujet à voir avec vous et c'est un gros dossier, MAGEAO. Vous avez reçu le projet de motion que nous avons rédigé, qui vise à rappeler à VNF les engagements qui sont les siens sur le projet Mageo et les exigences de notre territoire. Nous en avons parlé lors du dernier Comité syndical. Cela faisait suite au Comité de l'entente Oise au sein duquel nous sommes plusieurs à siéger.

Vous connaissez le projet et son impact sur le territoire qui peut se résumer en 2 aspects : La neutralité hydraulique, c'est à dire que nous voulons éviter que le projet Mageo ait un impact négatif sur l'exposition du territoire aux crues, aux inondations et d'autre part, l'érosion accélérée des berges. Parce que lorsque

A Neuville sur Oise : Nous l'avions évoqué lors du dernier comité, c'est le retrait de l'ancienne rampe de mise à l'eau, au niveau du Pavillon d'amour qui constitue la fin des travaux de requalification des berges. Au départ il était prévu de la restaurer en partie mais cela s'est avéré obligatoire de la remettre en état intégralement. Et donc nous avons décidé, en accord avec la commune et le SDIS de Neuville qui utilise cette rampe pour mettre leurs bateaux à l'eau de la démolir car elle n'est plus nécessaire et nous avons réhabilité un espace complètement naturel, avec le même principe d'aménagement que d'habitude, c'est à dire un talus en pente douce, un enrochement en pied de berge et nous avons créé une frayère pour que les poissons puissent se reproduire. Nous retirons un ouvrage artificiel et pas du tout esthétique et nous le remplaçons par un espace complètement naturel et pour moins un montant moins élevé que prévu.

Monsieur Le Cam : Je veux dire encore un grand merci au Syndicat, tous ces travaux mettent vraiment en valeur les berges de part et d'autre du pont, c'est un grand plaisir pour les promeneurs, qu'ils soient neuvillois ou non. Encore merci.

Monsieur Touboul : C'est un vrai plaisir pour nous aussi. C'était là le dernier chantier de notre précédente planification de travaux, que l'on conclut donc à Neuville sur le territoire de l'Agglomération.

Autre sujet, la tempête Karan : nous avons eu évidemment beaucoup d'arbres qui sont tombés, sur tous les secteurs mais pas que sur les berges. Sur les photos, vous avez un exemple d'intervention réalisé en interne réalisé par nos agents. Nos techniciens sont allés sur le terrain pour débiter les arbres et dégager des chemins et sécuriser les passages après la tempête mais ils ne peuvent pas le faire partout. C'est un avantage que nos techniciens puissent se déplacer, cela contribue à la connaissance du territoire et puis ces interventions, pour le coup, sont plus rapides et donc beaucoup plus économiques que si l'on devait fait faire par une entreprise.

Madame Fromenteil : Qui demande ces interventions ?

Monsieur Touboul : Les communes nous appellent ou nous adressent des mails pour nous signaler qu'un arbre tombé ou sur le point de tomber, les techniciens se déplacent et vont dégager les chemins. Nous recevons aussi des signalements de riverains ou de promeneurs, d'associations de pêche, etc... évidemment nous sommes toujours preneurs de vos signalements, que ce soit une érosion de berges accélérée, un arbre tombé, un embâcle, enfin tout ce que l'on peut traiter.

Madame Lambert : Et nous avons fait le tour du territoire début novembre, juste après la tempête, pour identifier les endroits où il y avait eu des dégâts et pour essayer de réparer rapidement.

Monsieur Bouchez : Très bien, je voudrais dire un mot à propos de la voie verte qui passe sur le territoire de ma commune, à Mours. Auparavant c'était la commune qui intervenait, désormais c'est le SMBO. Certains arbres viennent d'une propriété privée et pas n'importe quel propriétaire puisqu'il s'agit au départ de l'État, et ensuite repris par la Sanef. Il s'agit d'une zone de compensation pour la construction de l'autoroute A 16, et cela fait assez longtemps que je suis en discussion avec eux par rapport à des rétrocessions. C'est un dossier qui doit dater d'une dizaine d'années, la Sanef vient de reprendre contact avec les communes, et plus particulièrement avec ma commune pour relancer le projet de remise en état de la parcelle. C'est en fait le chemin d'accès qui est délaissé alors qu'ils ont l'obligation une fois qu'ils ont exproprié de l'entretenir afin d'envisager de les rétrocéder aux anciens propriétaires.

J'en ai parlé lors d'une réunion la semaine dernière et je leur ai à nouveau signalé que la rétrocession ne pouvait être qu'une rétrocession de l'ensemble de cette parcelle qui doit faire à peu près 400 ou 500 M de long. Cela représente au total 14 hectares je crois qu'ils devaient rétrocéder, bien qu'il y ait une servitude pour conserver le boisement, puisque c'est une compensation.

C'est plutôt très bien parti parce que l'ouvrage de Verneuil en Halatte qui est prévu pour compenser justement l'impact de MAGEO a la capacité d'absorber l'impact des creux en amont de Creil et ce sera même un gain par rapport à la situation antérieure ce qui est très positif. Le seul point à confirmer c'est qu'il faut que le modèle de prévision des crues soit suffisamment poussé pour permettre d'enclencher l'ouvrage, donc d'absorber l'onde de crue quand elle arrive et d'ouvrir les casiers de ce bassin d'écrêtement pour s'assurer que le Val d'Oise en aval, soit préservé. Nous n'avons pas encore de garantie sur ce modèle de prévision mais une fois que nous les aurons, ce seront simplement des études à peaufiner et à retravailler un peu. Il n'est pas possible malheureusement d'avoir une capacité d'absorption et l'impact de MAGEO en réalité est tellement mince sur les crues de plus grande ampleur que ce n'est pas l'objectif de l'ouvrage. En revanche, pour la compensation sur l'érosion des berges, même s'il y a un engagement historique de VNF de compenser financièrement cette érosion, pour le moment, nous n'avons aucune INFO depuis 2013, date des derniers engagements de leur part. Maintenant le sujet c'est d'enclencher le mode de calcul et d'obtenir la compensation financière la plus importante possible pour le territoire.

Pour conclure, il s'agit simplement dans nos écritures, de rappeler le contexte, les engagements historiques de VNF et de rappeler l'opposition et les exigences du département du Val d'Oise. Mais aussi, un peu plus techniquement, les points sur lesquels nous attendons des réponses.

Est-ce que vous avez des questions, des remarques sur ce texte ?

Monsieur Le Cam : Je vous remercie pour cette motion parce que je pense qu'il est nécessaire d'exister vis-à-vis de VNF. Nous avons, nous, dans nos communes de d'île de France un avis plus ou moins à donner sur le schéma directeur de la région île de France qui est ciblé sur l'environnement car dans nos villes, nous insistons bien sur l'érosion des berges. C'est un risque potentiel aussi sur la partie émission nuisance sonore.

Monsieur Touboul : Tout à fait. Effectivement, la CACP nous en a parlé hier et nous a rappelé qu'ils avaient mentionné le projet Mageo dans un rapport au SDRIF et qu'ils avaient sollicité les communes pour en faire de même.

Pour terminer, notre attention porte non seulement sur l'aspect environnemental du projet mais aussi sur un aspect économique qui est je pense plutôt positif parce que cela va créer de l'emploi sur notre territoire. Je pense notamment à la plateforme de Bruyères sur Oise qui a vocation à accueillir le fret fluvial qui va être généré sur ce canal et en même temps, c'est aussi un impact écologique favorable parce que cela va réduire le nombre de camions qui sont économisés en transport routier par ce genre de grandes barges de grand pousseur. Là, c'est un impact global favorable. Maintenant il faut que le département du Val d'Oise ne soit pas impacté négativement et que l'on puisse en tirer profit sur le plan économique.

Je vous propose de mettre au vote cette motion, est ce qu'il y a des abstentions, des votes contraires. Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

On envoie donc le texte de la motion évidemment à tous les membres du Conseil syndical, assortis de l'avis de l'Entente, ainsi que le courrier du Département et également aux présidents des Intercommunalités pour les inviter, s'ils ne l'ont pas déjà mis à l'ordre du jour, de le prévoir pour les pour leur prochain Conseil et à nous renvoyer leur délibération une fois votée.

L'ordre du jour est terminé, je vous propose, comme d'habitude un petit point d'actualité.

La commune souhaite la récupérer et nous envisagerons de le faire entretenir par le SMBO. A cet endroit-là il y a beaucoup de dégâts car c'est une plantation où les arbres ont été plantés très serrés comme on le fait et normalement, mais ils n'ont pas été entretenus par la Sanef si bien que les arbres se sont fragilisés et avec le dérèglement climatique nous les retrouvons en travers du chemin.

Cette zone fait partie de l'ENS des bords d'Oise de Mours, il y avait des actions à l'intérieur de cette parcelle pour y créer des mares, voire des endroits où l'on souhaitait créer des zones de requalification comme des constructions ou des projets qui se font ailleurs sur le territoire, en particulier, ce qui est souvent recherché en ce moment alors que les entreprises qui doivent compenser ont du mal à trouver. Ce sont des zones de sénescence, c'est-à-dire des zones de bois où on laisse la nature se développer par elle-même pour étudier son évolution. J'espère bien que cette fois-ci le dossier qui est ouvert va arriver au bout. C'est un problème, c'est pour cela que je vous en parle, le terrain appartenait à l'État, c'est à dire que c'était un domaine privé de l'État, qui ne fait pas partie de la concession elle-même.

Il fallait d'abord qu'il y ait un transfert de propriété entre l'État et la Sanef, que cela revienne dans le domaine privé de la Sanef et qu'elle puisse à ce moment-là le rétrocéder à une collectivité ce qui demande un petit peu de temps, entre les signatures du préfet et les organismes divers. J'espère bien que d'ici 2 à 3 ans, nous allons arriver à conclure un accord sur cette zone.

Madame Lambert : Effectivement, nous sommes tous allés sur le terrain et c'est moi qui ai prospecté justement cette partie-là, c'était vraiment impressionnant. Sur toute la partie boisée, qui est essentiellement composée des peupliers, les arbres étaient tombés comme des dominos tous les 5 à 10 mètres à peu près sur le chemin. C'est aussi pour cela que nos agents sont intervenus assez rapidement, d'autant que les peupliers avaient des diamètres assez petits mais ils empêchaient les usagers de passer. Certains étaient assez dangereux parce que parfois il fallait passer au-dessus et parfois en dessous. Donc il y avait aussi un aspect sécurité.

Monsieur Bouchez : C'est ce que je leur ai dit, s'ils n'arrivent pas à se sortir de cet imbroglio, alors qu'ils puissent le rétrocéder à la commune ou bien qu'ils en assument l'entretien puisqu'ils sont propriétaires. C'est à eux de venir faire ce travail. A cet endroit-là, la parcelle elle est gérée par l'Agence de Beauvais donc cela demande du déplacement et il y a un impact financier.

Monsieur Touboul : Très bien, merci pour ce point moursien.

Pour terminer, quelques petits points d'informations vraiment très brefs qui ne constituent pas des choses abouties ou finalisées, mais qu'il me paraît important de vous citer quand même.

Toujours à Mours, il y a eu une demande de confortement de berges dont le marché avait été publié. Il est en cours d'analyse et les travaux se feront en septembre 2024 en concertation avec la commune.

Nous avons également des travaux, toujours sur le territoire de la CCHVO, à Persan qui vont être terminés cette semaine. Ce sont des travaux pour dégager un chemin qui était complètement envahi par la végétation. Cela se fait également en concertation avec l'Interco.

Concernant la ripisylve, nous avons tenu notre CAO la semaine dernière. Le marché a été revu très légèrement à la baisse comme je vous l'avais expliqué, parce que les entreprises sont beaucoup plus chères qu'auparavant, donc nous avons réduit un tout petit peu le linéaire pour rentrer dans le budget que nous nous étions fixés. La réunion de démarrage se tiendra la semaine prochaine pour un planning de travaux sur les différentes communes concernées qui sont essentiellement sur le territoire de l'agglomération de Cergy. Ces travaux se tiendront entre l'hiver et le tout début du printemps 2024.

En cours également, la rédaction du marché d'études de franchissement de l'Oise, entre Parmain, Champagne et l'Isle Adam.

Pour Parmain, toujours, nous avons confié à notre bureau d'études une mission d'AMO sur l'affaissement de berges en aval du barrage.

Et enfin, un petit point institutionnel : la représentation du Département a été modifiée lors de la dernière séance plénière du Conseil Départemental. Alexandre PUEYO qui est conseiller départemental du canton de Cergy 2 et qui siégeait parmi nous en tant que représentant du département a souhaité modifier ses délégations au sein du Conseil Départemental.

Il y a une inversion entre 2 élus et c'est ma collègue Sabrina Ecard qui va remplacer Alexandre Pueyo au sein de notre comité syndical. La désignation étant très récente, elle n'a été informée de la tenue de notre séance de ce soir que tardivement, elle n'a donc pas pu venir et elle en est excusée par avance mais elle sera présente pour nos prochaines séances.

C'est juste pour vous en informer que vous ne soyez pas surpris lors de notre prochain comité.

Avez-vous des points que vous souhaitez aborder en dehors de l'ordre du jour sur vos communes respectives ?

S'il n'y a plus rien à débattre, je vous remercie de votre présence et de votre assiduité et je vous invite si vous avez un peu de temps.

Plus aucune question n'étant posée, la réunion se termine à 19h55.

Gilles LE CAM



Secrétaire de séance
Maire de Neuville sur Oise



Morgan TOUBOUL

Président du Syndicat Mixte
Du Bassin de l'Oise

